
Madame Anne GENETET
Députée Asie - Océanie - Europe orientale
11ème circonscription des Français établis hors de France

Paris, le 21 juin 2023

Objet : situation urgente de la Caisse des Français à l'étranger

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation inquiétante de la Caisse des Français de l'étranger (CFE). En tant qu'autorité de tutelle, le Ministère est amené à prendre des décisions importantes dans les prochains jours pour valider celles du Conseil d'administration de la CFE qui s'est tenu les 12 et 13 juin. Or, il apparaît en l'état que les décisions prises méritent d'avoir une vision plus générale de la situation. L'année financière 2022 ayant été catastrophique pour la CFE avec une perte de plus de 42 millions d'euros en raison de placements hasardeux, de la perte de plusieurs « contrats entreprise » et de la perte quasi structurelle de nombreux contrats individuels.

Dans un tel contexte, des décisions de dézonage ont été prises dans l'urgence pour 14 pays, sans chercher d'alternatives et sans aucune concertation ni avec les adhérents, ni avec les parlementaires et les conseillers des Français à l'étranger pourtant en « première ligne » pour informer, orienter et gérer les déceptions liées à la CFE. Cette décision entraînera une perte de contrats individuels et de nombreux adhérents âgés, ne pouvant aller ailleurs et n'ayant pas les moyens financiers nécessaires, passeront en catégorie aidée. Ainsi, les conséquences du dézonage pourraient aggraver encore la situation financière de la CFE.

Pourtant, comme vous le savez, afin de garantir la pérennité de la CFE et sa santé financière, une loi portant réforme de la CFE et dont j'avais été rapporteur avait été votée par le Parlement en 2018.

L'objectif de cette réforme était d'attirer vers la CFE un maximum de clients de tous âges afin de garantir sa pérennité financière et la solidarité entre ses membres par une plus grande mutualisation des risques et notamment en clarifiant l'offre et en créant de nouveaux droits.

Après bientôt quatre années de mise en place de cette réforme, devant la situation financière dramatique de la CFE, le nombre grandissant de plaintes de dysfonctionnements, l'annonce de décisions de nature à diminuer encore le nombre d'adhérents et à générer énormément de mécontentements, voire à remettre en cause les choix de vie de certains de nos compatriotes au regard de leur protection sociale, il m'apparaît urgent d'organiser, selon les modalités qui vous paraissent les plus pertinentes, une évaluation en profondeur de la mise en œuvre de la loi votée en 2018 et plus globalement un audit de la situation financière ainsi qu'organisationnelle et commerciale de la CFE.

A cette inquiétude sur la qualité de service, s'ajoute le risque majeur pour la CFE de voir se poursuivre la perte, déjà importante, de contrats d'entreprises françaises, conséquence directe des bouleversements géopolitiques en cours qui conduisent les entreprises à réorganiser leurs chaînes de valeurs. Cette tendance a des répercussions significatives sur la CFE qui traditionnellement équilibrait ses pertes sur les contrats individuels par les gains sur les contrats collectifs.

Monsieur le Ministre, les assurés doivent-ils être la variable d'ajustement d'une gestion aventureuse et à courte vue de la CFE ?

Je me tiens à votre disposition et à celle de votre équipe pour tous compléments d'informations.

Espérant que cette situation retienne votre bienveillante attention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Anne Genetet



Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
Ministère de la Santé et de la Prévention
14 avenue Duquesne
75007 Paris